

## CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 11 MAI 2010

Convocation du 4 mai 2010

L'an deux mille dix, le onze mai à 19 h 00, le Conseil Municipal de la commune de PLOUFRAGAN s'est réuni en session ordinaire, à l'hôtel de ville, après convocation légale, sous la présidence de M. Rémy MOULIN, Maire.

**PRESENTS** : Rémy MOULIN, Christine ORAIN, André QUELEN, Annie LABBE, Jacques BLANCHARD, Eliane BOUGUET, Gilles LELIONNAIS, Marie-Françoise DUPLLENNE, Jean-Pierre STEPHAN, Jean-Paul LE MEE, Albert MAHE, Jean-François ANDRIEUX, Françoise UGUEN, Michel JUHEL, Huguette DELEPINE, Annie REY, Annick MOISAN, Bruno BEUZIT, Frédéric LE MENEZ, Claire BRASSIER, Jean-Loïc DEMONFORT, Pascale GALLERNE, Xavier BIZOT, Chantal JOUAN, Pierre DUVAL, Jean-Pierre HAMON, Jean-Yves BERNARD, Anne-Laure LE BELLEGO, Fabienne LAGADEUC et Martial COLLET

**ABSENTS** : Maryse LAURENT (donne pouvoir à Frédéric LE MENEZ)  
Anita MELOU (donne pouvoir à Christine ORAIN)  
Yahya EL BAROUDI

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Albert MAHE

-----

### **1- adoption du procès-verbal des séances précédentes**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité**,  
- **ADOPTE** les procès-verbaux des séances des 26 mars 2010 et 13 avril 2010.

### **2- Durée d'amortissement sur l'agencement des terrains**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité**,  
- **DECIDE** de fixer la durée d'amortissement des agencements de terrains à **15 ans**.

### **3- Décisions modificatives – année 2010 : commune, assainissement**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité**,  
- **ADOPTE** les décisions modificatives n°1 sur les budgets Commune et Assainissement.

### **4- Remboursements d'assurances**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité**,  
- **ACCEPTE** les cinq remboursements d'assurances de la SMACL suivants :  
➤ **6 435,17 €** (bardage translucide de la salle omnisport du Haut Champ endommagé)  
➤ **300 €** (vitre de la salle du Mille Club brisée)  
➤ **307,49 €** (dégradations à l'école Louis Guilloux)  
➤ **679,27 €** (dégradations au local du Secours Populaire)  
➤ **1 177,34 €** (panneau d'information vandalisé).

### **5- Adhésion à l'Agence Locale de l'Energie**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité**,  
- **DECIDE** l'adhésion de la ville de Ploufragan à l'Agence Locale de l'Energie du territoire du Pays de Saint-Brieuc ;  
- **APPROUVE** les statuts de l'Agence Locale de l'Energie ;  
- **DESIGNE** M. Jean-Pierre STEPHAN en qualité de représentant de la ville de Ploufragan au sein de l'Agence locale de l'énergie.

### **6- Acquisition de l'immeuble LE COMTE rue de la République**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité**,  
- **DECIDE** l'acquisition de l'immeuble sis 31, rue de la République, pour le prix de **113 000 €** ;  
- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'acte de vente notarié, dont les frais seront à la charge de la Commune.

### **7- Participation financière pour un déplacement sportif**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée,

- **par 30 voix**

- **et 2 abstentions (A.L. LE BELLEGO, J.P. HAMON)**

- **FIXE** à **100 €** le montant de la participation financière qui sera versée à un agent communal pour sa participation au Championnat de France de Cross-country des polices municipales, édition 2010.

### **8- Nouvelle politique tarifaire de services publics locaux : adoption de la nouvelle grille de quotient familial**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité**,

- **APPROUVE** la nouvelle grille de quotient familial telle que présentée ci-dessous et sa mise en application à compter du 2 septembre 2010 :

tranche tarifaire	Quotient familial actuel	Nouveau quotient familial
t1	< 240	< 290
t2	< 290	< 350
t3	< 350	< 430
t4	< 430	< 520
t5	< 520	< 590
t6	< 590	< 740
t7	> 590	> 740
t8	extérieurs / occasionnels	

### **9- Nouveaux tarifs Jeunesse Education Sports**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité**,

- **FIXE** les tarifs jeunesse éducations sports, à savoir :

- la restauration,
- les activités périscolaires et extra-scolaires (accueil périscolaire, centre de loisirs des mercredis, centre de loisirs des petites et grandes vacances, aide au travail personnel)
- les activités extra-scolaires jeunesse (carte culture loisirs jeunes, les activités, le LEJ adhésion été et les mini-camps)
- la base nautique.

Ces tarifs prennent effet au 2 septembre 2010.

A PLOUFRAGAN, LE 12 MAI 2010

LE MAIRE  
Rémy MOULIN